



ARRETE DU MAIRE
Police Municipale

Objet : Travaux d'ouverture de tranchée pour établissement d'un branchement eau et assainissement – Rue d'Audincourt D34 – EIFFAGE ROUTE CENTRE EST-ARR 2023-10-30-126

Nous, Maire de la commune de Seloncourt,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2, L 2215-4, L 2215-5, L 2216-1 et L 2216-2,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-1 et suivants,

Vu la demande formulée par l'entreprise EIFFAGE ROUTE CENTRE EST implantée à 1 rue du Pré Comtal CLERMONT-FERRAND -63100-

Vu l'avis favorable des services techniques de la ville de Seloncourt,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre l'exécution de travaux d'ouverture de tranchées pour l'établissement de branchement eau et assainissement au 13, rue d'Audincourt commune de Seloncourt.

-- ARRÊTONS --

ARTICLE 1 : Des travaux d'ouverture de tranchées pour l'établissement de branchement eau et assainissement vont avoir lieu à SELONCOURT au 13, rue d'Audincourt. Ces travaux se dérouleront à partir du lundi 6 novembre 2023 pour une durée de 5 jours

ARTICLE 2 : En fonction d'impératifs de travaux, le stationnement de tous véhicules sera strictement interdit aux abords du chantier. La circulation se fera sur une seule voie avec basculement de chaussée et sera régulée par feu tricolores. La vitesse sera limitée à 30 km/h sur l'emprise du chantier.

Les feux tricolores au carrefour de la rue des vignottes et de la rue d'Audincourt seront placés en positions orange clignotant durant la période de travaux.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions en vigueur et sera mise en place par l'entreprise EIFFAGE ROUTE CENTRE EST chargée des travaux et sous sa responsabilité. Des panneaux de chantier devront être mis en place pour signaler les travaux, le tout devra être conforme au Code de la Route en vigueur.

ARTICLE 4 : Madame le Commissaire Central de Police, Monsieur le Commandant de Gendarmerie ainsi que la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Seloncourt, le 30 octobre 2023
PO/ Le Maire, Mr Jean-Marc ROBERT
Adjoint à la Voirie et à la Circulation